

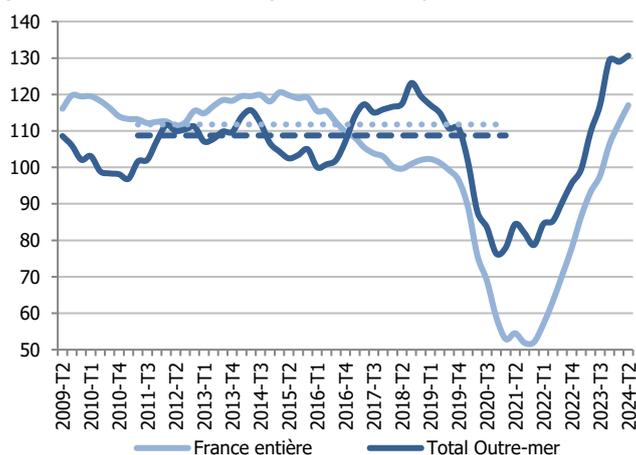
## La hausse des défaillances des entreprises ultramarines se poursuit au 2<sup>e</sup> trimestre 2024 mais à un rythme moins soutenu qu'au 1<sup>er</sup> trimestre

**L'IEDOM et l'IEOM publient les statistiques actualisées au 2<sup>e</sup> trimestre 2024 des défaillances d'entreprises relatives à l'ensemble des territoires ultramarins. Entre juin 2023 et juin 2024, le nombre de défaillances d'entreprises ultramarines (2 309) continue de progresser, mais moins rapidement qu'au trimestre précédent (+19,1 % sur un an après +29,6 %). En France entière, les défaillances poursuivent également leur hausse (+25,5 %) et atteignent un niveau supérieur à leur moyenne 2010-2019.**

En Outre-mer, la progression des défaillances ralentit dans presque tous les secteurs. Ce ralentissement est particulièrement marqué dans le secteur de l'enseignement, santé, action sociale et services aux ménages (+7,6 % après +33,3 %) qui représente un dixième des défaillances totales. Les secteurs de la construction et du commerce et réparation automobile demeurent les plus touchés en nombre.

En Polynésie française et en Guyane, la situation continue de s'améliorer (-28,7 % et -25,4 %), le nombre de défaillances cumulées sur un an se réduisant depuis respectivement trois et deux trimestres. Dans les autres géographies ultramarines, la progression des défaillances est moins rapide qu'au trimestre précédent. Enfin, la situation de la Nouvelle-Calédonie doit être évaluée au vu de la situation de crise, qui affecte le territoire depuis les émeutes de mai dernier, et fait craindre une forte augmentation des défaillances d'entreprises au second semestre.

### Défaillances des entreprises ultramarines (indice base 100 = moyenne sur la période 2004-2024)



Cumul sur un an à la fin de chaque trimestre  
Source : IEDOM-IEOM - bases Fiben et Eden

Note : chaque point représente le cumul des 4 derniers trimestres. Dernier point : 2<sup>e</sup> trimestre 2024.  
NB : les traits horizontaux pointillés correspondent aux valeurs moyennes des indices calculées sur la période 2010-2019.

**Consultez la publication et les données détaillées ici :**  
[Les défaillances des entreprises ultramarines - 2e trimestre 2024 - IEDOM-IEOM](#)

L'IEDOM assure le rôle de banque centrale pour le compte de la Banque de France dans les départements et collectivités d'outre-mer dont la monnaie est l'euro. L'IEOM est la banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna), dont la monnaie est le franc Pacifique (F CFP).

Nos publications et statistiques sont téléchargeables sur les sites [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr) et [www.ieom.fr](http://www.ieom.fr)  
Contact presse : Marie AOURIRI - tél : 01 42 97 06 50, [communication@iedom-ieom.fr](mailto:communication@iedom-ieom.fr)